GRADE SCIENTIFIQUE Article146 (cadre réservé à l'Ordre des médecins) DEMANDE D'INSCRIPTION Veuillez remplir en caractères d'imprimerie NOM:..... PRENOMS: NATIONALITE: →En cas de réinscription, veuillez indiquer votre dernier numéro GS ADRESSE en Belgique: N°: Bte: RUE:.... LOCALITE: CODE POSTAL:

1. FORMATION

GSM:

E-mail:....

NOM DE L'INSTITUTION_
NOM DU MAITRE DE STAGE :
DISCIPLINE:
DURÉE DE LA FORMATION :

TEL:

<u>Attestation</u> du SPF Santé publique pour <u>avis favorable</u> délivrée le				
Ou				
Arrêté Royal délivré le				
<u>Visa provisoire</u> de votre Arrêté Royal délivré le				
3. Renseignements généraux				
- Avez-vous déjà été inscrit(e) à un Conseil de <u>l'Ordre en Belgique</u> : Si OUI, lequel :	OUI – NON			
- Avez-vous déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire prononcée par un Conseil de l'Ordre ?	OUI - NON			
- Avez-vous déjà fait l'objet de condamnations prononcées par des juridictions étrangères ?				
	OUI - NON			
Je m'engage à prévenir le Conseil de l'Ordre des médecins de Bruxelles et du Brabant wallon en cas de : - modification(s) dans mes coordonnées (privée et/ou professionnelles) ; - départ à l'étranger et volonté de maintien ou non de mon inscription à l'Ordre.				
			Fait à Bruxelles, le	
			Signature	

2. Documents

A titre d'information

Les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement au sens du Règlement n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dont la finalité est l'accomplissement des missions légales de l'Ordre des médecins telles que définies et organisées par l'arrêté royal n°79 du 10 novembre 1967 relatif à l'Ordre des médecins, et ses arrêtés royaux d'exécution.

Le responsable du traitement est le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Toute demande à ce sujet doit être adressée à <u>privacy@ordomedic.be</u>.

Le texte du Règlement n°2016/679 est consultable sur le site de l'autorité belge de protection des données : <u>www.autoriteprotectiondonnees.be</u>.

Dans les cas déterminés par la Loi, les informations vous concernant sont communiquées aux autorités publiques, notamment à la Commission médicale provinciale, au procureur général près la Cour d'appel, à l'INAMI et au ministre qui a la santé publique dans ses attributions.

Vos coordonnées professionnelles et votre spécialisation font l'objet d'un accès public, notamment via le site internet du Conseil national de l'ordre des médecins (http://www.ordomedic.be).

Les membres de l'Ordre peuvent en outre prendre connaissance, via la partie intranet du site internet du Conseil national de l'Ordre des médecins (http://www.ordomedic.be) de votre numéro INAMI et du conseil provincial de l'ordre des médecins auquel vous êtes inscrit.

L'accès aux données vous concernant est justifié par la continuité des soins, l'organisation des services de garde et le libre choix du médecin.

Des informations relatives à vos conditions d'exercice en Belgique peuvent, dans les cas légalement prévus, être communiquées à l'autorité compétente d'un autre Etat membre de l'Union européenne. Concernant vos données à caractère personnel traitées par l'Ordre des médecins, vos droits peuvent être exercés conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679.

Toute demande à ce sujet doit être formulée à privacy@ordomedic.be.

Une réponse y sera réservée dans les formes et délais prévus par le même Règlement. Le texte du Règlement n°2016/679 est consultable sur le site de l'autorité belge de protection des données : www.autoriteprotectiondonnees.be